

Le 26 juin 2017

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 37 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 3 Juillet 2017 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A/ Approbation des comptes rendus N°35 du 29 Mai 2017 et N°36 du 6 Juin 2017

B / Délibérations

1- Arrêt des études du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et bilan de concertation

Information au conseil municipal des conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe. Rappel des motifs de cette élaboration expliquant les nouveaux choix d'aménagement et précisant quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Présentation du bilan de concertation.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur:

- le bilan de la concertation :
 - Plusieurs outils de concertation ont été mis en œuvre :
 - Plusieurs réunions avec des représentants de la profession agricole ;
 - Les deux réunions publiques ;
 - Les observations portées sur le registre et les deux courriers adressés à Monsieur le Maire ;

- Les documents consultables sur le site internet de la commune ;
- Les informations sur les panneaux d'affichage ;
- Les articles parus dans les bulletins municipaux et dans la presse locale.

Le bilan de la concertation, annexé à la présente délibération, montre les modalités de concertation définies par la délibération le 9 janvier 2012 ont bien été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU.

Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont en effet été parfaitement respectées.

D'autres moyens ont également été utilisés, dont :

- Les réunions avec la profession agricole ;
- La publication de documents sur le site internet de la commune.

Chacun des outils mis en œuvre s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer. Ainsi, le public a pu formuler des observations et propositions qui ont toutes été considérées par la Municipalité.

L'association de la profession agricole a permis d'apporter des éléments constructifs au projet de PLU, soit :

- Dès la phase diagnostic, de préciser les enjeux relatifs à la protection de l'activité agricole, notamment la nécessité d'interdire, en zone agricole, la création de logements non nécessaires à l'activité agricole, y compris par changement de destination d'anciens bâtiments agricoles ;
- D'adapter ponctuellement l'inventaire initial des zones humides et des haies intéressantes pour la biodiversité et le paysage, notamment pour ne pas entraver fortement le fonctionnement d'exploitations agricoles ;
- De clarifier la situation du GAEC BERTHAUD, ce qui a conduit au rattachement des bâtiments situés dans le village (à l'exception de la stabulation) à la zone UA.

Les réunions publiques organisées ont mobilisé un nombre relativement important de personnes (une quarantaine de personnes pour la première et une cinquantaine pour la seconde). Elles ont offert un cadre privilégié qui a permis aux habitants d'échanger avec des représentants de la Municipalité, dont Monsieur le Maire et Monsieur Gergondet (urbaniste chargée d'accompagner la Municipalité pour l'étude du PLU) sur les objectifs proposés et leurs traductions dans le projet de PLU. La Municipalité se félicite que les observations et propositions formulées dans le cadre de ces échanges ont porté sur l'intérêt général, et plus rarement des demandes individuelles. Ces observations et propositions lui ont permis de conforter plusieurs de ses choix. Les comptes-rendus de ces réunions, à disposition en mairie, ont permis d'informer le plus grand nombre de ces échanges.

Les observations exprimées dans le registre ont essentiellement permis à la Municipalité de conforter plusieurs de ses choix.

En conclusion, le bilan de la concertation, qui a permis d'enrichir le projet de PLU, est positif. Il permet en effet de constater que :

- Globalement, il ressort une assez forte participation de l'ensemble de la population et de la profession agricole ;
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 9 janvier 2012 ont été correctement mises en œuvre.

- L'arrêt du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme comportant l'évaluation environnementale et de sa mise œuvre,
- L'envoi du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme pour avis :
 - aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration (articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du code de l'urbanisme).
 - aux autres personnes publiques **pour avis obligatoire** (articles R. 153-6 et L. 153-18 du code de l'urbanisme).
 - aux personnes publiques **qui en ont fait la demande** (articles L. 132-9 et L. 132-13 du code de l'urbanisme).
 - aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande.
 - à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – CDPENAF à l'autorité environnementale (le cas échéant).

2- Projet « Voirie 2017 », Emprunt

Dans le cadre du projet voirie 2017 et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 210 000 euros et un prêt relais TVA de 40 000 €, plusieurs offres sont présentées (la Banque Populaire n'a pas répondu à notre sollicitation) Monsieur le Maire propose celle du Crédit Agricole sur 144 mois en échéance mensuelle pour le prêt de 210 000 €.

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Anuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	210 000€	1.15 %	1 853.39 €	5 565.19 €	22 351.03 €	120 mois	252 €
Crédit Agricole	210 000€	1.32 %	1 577.68 €	4 737.84 €	19 037.58 €	144 mois	252 €
Caisse d'épargne	450 000 € (comprenant la voirie et la construction école)	1.82 %		8 587.22 €		180 mois	
Caisse d'épargne	450 000 € (comprenant la voirie et la construction école)	2.060 %		6 877.36 €		240 mois	
Crédit Agricole relais TVA (in fine)	40 000€	1 %			400 € (intérêts)	24 mois	380 €
Caisse d'épargne relais TVA (in fine)	50 000€	0.82				24 mois	200 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.

3- Projet « Construction nouvelle école », Emprunt

Dans le cadre du projet « construction d'une nouvelle école » et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 210 000 euros et un prêt relais TVA de 40 000 €, plusieurs offres sont présentées (la Banque Populaire n'a pas répondu à notre sollicitation). Monsieur le Maire propose celle du Crédit Agricole sur 240 mois en échéance mensuelle pour le prêt de 210 000 €.

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Anuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	210 000€	1.80 %	1042.58 €	3131.63 €	12596.37 €	240 mois	252 €
Caisse d'épargne	450 000 € (comprenant la voirie et la construction école)	1.82 %		8 587.22 €		180 mois	
Caisse d'épargne	450 000 € (comprenant la voirie et la construction école)	2.060 %		6 877.36 €		240 mois	
Crédit Agricole relais TVA (in fine)	40 000€	1 %			400 € (intérêts)	24 mois	380 €
Caisse d'épargne relais TVA (in fine)	50 000€	0.82				24 mois	200 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.

4-Projet « Local technique »

Madame Rozier n'ayant pas donné réponse sur un montant de location, le projet de construction du local technique est relancé. Monsieur le Maire propose de l'implanter sur une partie de la parcelle D99 (terrain de la nouvelle école), soit un détachement de 600 m² environs qui est à réaliser. Monsieur Jean François Morellet, en charge du dossier, propose à nouveau les devis des sociétés SCREB (fournisseur du bâtiment) à 15 765 € HT et MCBI (montage) à 10 650 € HT. Concernant le plan de financement, une autorisation est demandée afin de permettre à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 27 000 € environs et de 5000 € pour un relais TVA.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'implantation du local technique, autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires au détachement de 600 m² de la parcelle D99, donner pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 27 000 € environs et de 5000 € pour la TVA.

5- Projet « Local technique », Emprunt

Dans le cadre du projet « local technique » et des démarches effectuées auprès d'un établissement bancaire pour l'octroi d'un prêt de 30 000 euros, plusieurs offres sont présentées.

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Anuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	30 000€	0.69 %	842.23 €	2528.12 €	10138.32 €	36 mois	100 €
Crédit Agricole	30 000 €	0.69 %	508.82 €	1527.32 €	6124.77	60 mois	100 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.

c/ Questions diverses et informations

- **Eléctions complémentaires municipales** : Présentation des candidats, préparation, tour de garde et profession de foi.
- **Tableau des emplois** : Candidature de M. Druguet Quentin postulant à l'emploi d'entretien des espaces verts et voiries, 35 H par semaine pour le remplacement des congés du titulaire. Grade d'adjoint technique 1 ère ou 2 classe.
- **Affaire Druguet** : Jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon le 20 Juin 2017 rejetant la requête de Monsieur et Madame Druguet
- **Refus PC N° 00139317V0001** pour non présentation des pièces demandées.
- **Rythmes scolaires** : communiqué de l'AMF
- **La Poste** : courrier du groupe informant de leur nouvelle mission de proximité auprès des personnes âgées.
- **Inauguration lagune** : Date à convenir